

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un membre effectif et de
son suppléant à la Commission consultative
"juridiction administrative"

M (2005) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969,

Sur proposition faite au nom du Ministre Luxembourgeois des Affaires étrangères,

A pris la décision suivante:

Article 1^{er}

Monsieur R. LAUER, Secrétaire de Légation premier en rang à l'Ambassade du Luxembourg en Belgique, est nommé membre effectif de la Commission consultative.

Monsieur Cl. MAY, Inspecteur principal premier en rang au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, est nommé membre suppléant de la Commission consultative.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 12 février 2005.

Le Président du Comité de Ministres,

B.R. BOT